



MAIRIE DE RIANs
30, Rue de la République – CS 70325 – 83 560 RIANs

DÉCISION DU MAIRE
N°32/2023

CONTRAT d'engagement d'une prestation artistique :
« Spectacle Best of des 30 ans » - Show MEPHISTO

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R2122-8,

Vu la délibération du Conseil municipal n°20 06 03 du 17 juillet 2020 portant délégations consenties au Maire, notamment son point 4°,

Considérant que la mairie de Rians souhaite organiser une soirée spectacle, en l'occurrence un orchestre de variétés,

Considérant que, par ailleurs et conformément à l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique, la commune peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT, en veillant à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin,

Considérant l'offre de contrat d'engagement transmise en ce sens, par MEPHISTO EVENTS, sis 714 Chemin du Coulet de Bourre – 04120 VALENsOLE

DÉCIDE

ARTICLE 1 – De signer le contrat d'engagement d'une prestation artistique, avec MEPHISTO EVENTS pour un montant de 6 **500,00 € TTC**,

ARTICLE 2 – Que sa durée sera de 1 jour, le samedi 03 août 2024, pour une durée de passage de 4 heures,

ARTICLE 3 – Qu'il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal,

ARTICLE 4 – Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Var et publiée par voie dématérialisée sur les supports électroniques de la commune, conformément à la législation en vigueur,

ARTICLE 5 – Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Rians, le 23 novembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Nicolas BRÉMOND